

Conseil Municipal
Séance du 07 avril 2020

L'an deux mil vingt le sept avril à quatorze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MINIER Marcel, Maire de MUEL.

Etaient présents : MINIER Marcel, *Maire*, TROCHU Pierre, *adjoint*, BESNARD Jacques, BRIAND Claude, *conseillers délégués*, CARRISSANT Pierrick, LE VAILLANT Nicolas, FORTIN Marcel.

Etaient absentes : CHARPENTIER Jocelyne, POIRIER Jean-Luc, MORICE Anne-Marie, MOYNAT DANET Isabelle, MAILLARD Sylvie, BARIOU Marie-Noëlle.

Procuration d'Isabelle MOYNAT DANET à Marcel MINIER

Procuration de Marie-Noëlle BARIOU à Claude BRIAND

Procuration de Jean-Luc POIRIER à Jacques BESNARD

Procuration de Sylvie MAILLARD à Pierrick CARRISSANT

Pierre TROCHU a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : 02 avril 2020

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 7

Votants : 11

N°2020 - 17

Thème : Décisions budgétaires

Objet : Prêt relais aménagement du bourg

Monsieur le Maire présente le prêt relais du Crédit Agricole dans l'attente de recevoir les subventions attendues dans le cadre de l'aménagement du bourg. Le Crédit Agricole propose un prêt de 150 000 € à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois journalier remboursable sur 24 mois. Les frais de dossier sont de 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- accepte la proposition du Crédit Agricole portant sur un prêt relais de 150 000 € à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois journalier remboursable sur 24 mois,
- décide d'inscrire le prêt au budget 2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces y afférent.

N°2020 - 18

Thème : Décisions budgétaires

Objet : Locations communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les locations et les commerces communaux subissent de plein fouet la crise du COVID 19. Trois d'entre eux sont fermés (le Bon Ami, le Relais de l'Hermine et le Temps de Vivre)

Monsieur le Maire propose que les locations et les loyers commerciaux des trois commerces ne soient pas émis pour la période du mois d'avril afin de compenser les pertes subies suite à la crise sanitaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de ne pas émettre les locations et les loyers commerciaux du mois d'avril pour le Bon Ami, le Relais de l'Hermine et le Temps de Vivre,
- charge Monsieur le Maire de ne pas émettre les titres pendant ce mois
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Délibérations 2020 – 17 à 2020 – 18

MINIER Marcel		CARRISSANT Pierrick	
TROCHU Pierre		LE VAILLANT Nicolas	
BESNARD Jacques		FORTIN Marcel	
CHARPENTIER Jocelyne		MOYNAT DANET Isabelle	
BRIAND Claude		MAILLARD Sylvie	
MORICE Anne-Marie		BARIOU Marie-Noëlle	
POIRIER Jean-Luc			